



**Séance d'ajournement du conseil municipal
Le lundi 18 juillet 2016, 20 h
Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville**

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. Comptes à payer au 30 juin 2016 (2^e partie)
3. Travaux de réfection de l'Hôtel de ville
4. Protocole d'entente de développement immobilier résidentiel – Quartier Espace Nature
5. Vente de terrain – rue Jean-Paul-Guité
6. Résolution d'appui à la Ville de Montmagny
7. Autres sujets
8. Prochaine séance du conseil – Le lundi 1^{er} août, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent
9. Tour de table du conseil
10. Période de commentaires et de questions
11. La levée de la séance

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Extrait du procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 18 juillet 2016, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller
Éric Caron, conseiller
Normand Parr, conseiller**
**Était absent : MM. Mathieu Lapointe, conseiller
Jean-Simon Landry, conseiller
Mme France Leblanc, conseillère**

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.

16-07-164 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance d'ajournement tenue le lundi 18 juillet 2016 soit accepté en y laissant le varia ouvert.

16-07-165 COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2014 (PARTIE 2 DE 2)

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 30 juin 2016 (partie 2 de 2), au montant total de **287 530,28 \$** soit acceptée, telle que proposée.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 30 juin 2016.

Michelyne Leblanc, trésorière

16-07-166 TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT le résultat d'ouverture des soumissions pour les travaux à effectuer concernant la réfection de l'Hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) a fait une demande d'aide financière dans le cadre du sous-volet 5.1 – Projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire du Programme d'infrastructures Québec – Municipalités (PIQM);

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de réfection de l'enveloppe extérieure de l'Hôtel de ville sont prévus dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 2016-273 – Travaux de réfection et d'amélioration de l'Hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions a fait l'objet d'un avis par l'architecte du projet;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à LFG Construction inc. pour un montant de 504 603 \$, taxes en sus.

**16-07-167 PROTOCOLE D'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER
RÉSIDENTIEL – QUARTIER ESPACE NATURE**

CONSIDÉRANT l'entente de principe proposée entre la Ville de Carleton-sur-Mer et l'entreprise GESPRO BDC INC. pour le développement immobilier résidentiel Quartier Espace Nature;

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir un développement immobilier pour le développement économique de la ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT les différents échanges à propos de l'ingénierie des lotissements et des besoins des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE ce développement lance le développement immobilier pour des décennies;

CONSIDÉRANT QUE le concept encouragera la marche et le vélo comme mode de déplacement de proximité, donc l'activité physique pour les citoyens de la ville;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte le protocole d'entente du développement immobilier résidentiel Quartier Espace Nature en association avec l'entreprise GESPRO INC.;

QUE messieurs Denis Henry, maire, ou Normand Parr, maire suppléant et Danick Boulay, directeur général et greffier, soient mandatés pour la signature de l'entente dudit projet.

16-07-168 VENTE DE TERRAIN – RUE JEAN-PAUL-GUITÉ

CONSIDÉRANT l'entente de principe proposée entre la Ville de Carleton-sur-Mer et l'entreprise GESPRO BDC INC. pour le développement immobilier résidentiel Quartier Espace Nature;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a des terrains à vendre sur la rue Jean-Paul-Guité pour la construction de jumelés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carleton-sur-Mer et GESPRO BDC INC. ont convenu d'un échange de terrains par entente verbale;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron
Et résolu à l'unanimité

De vendre à GESPRO BDC INC., au prix de 1 \$ incluant les taxes, deux (2) terrains dans la rue Jean-Paul-Guité qui seront déterminés lors de la signature de l'entente;

QUE GESPRO BDC INC. s'engage à faire les démarches nécessaires auprès d'un notaire et d'un arpenteur-géomètre pour cette transaction et à en payer les frais;

QUE messieurs Denis Henry, maire, ou Normand Parr, maire suppléant et Danick Boulay, directeur général et greffier, soient mandatés pour la signature des documents requis à cet effet;

QUE cette offre soit valide dans les 60 jours de la présente;

LE TOUT, sous réserve de la signature des parties concernant le protocole d'entente du développement immobilier Quartier Espace Nature.

**16-07-169 APPUI À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LÉVIS –
3^E LIEN QUÉBEC-LÉVIS**

CONSIDÉRANT l'augmentation constante de la circulation sur le réseau routier des régions de Québec et Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un réseau routier adéquat reliant les deux rives à la hauteur de Québec et Lévis;

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce de Lévis a lancé l'an dernier une campagne d'appui à un troisième lien entre Québec et Lévis;

CONSIDÉRANT que la situation actuelle étouffe les régions de Québec et Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT que le projet de tunnel, à l'est de Lévis, constitue un moyen incontournable pour s'attaquer aux problèmes de circulation dans la région;

CONSIDÉRANT que le projet de tunnel Québec-Lévis est actuellement en phase d'évaluation au ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que les gens d'affaires de la région se sont déjà prononcé sur la nécessité d'ajouter un lien supplémentaire entre les deux rives du fleuve lors de l'événement Vision-Affaires 2025 organisé conjointement par les Chambres de commerce de Lévis et Québec et la Jeune-Chambre de commerce de Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet reçoit l'appui d'une très grande majorité de la population, autant sur la rive Sud ou que sur la rive Nord;

CONSIDÉRANT que des projets de tunnel sont réalisés ailleurs dans le monde dans des endroits beaucoup plus sensibles sur le plan sismique (État de la Californie);

CONSIDÉRANT que la Faille de Logan ne peut servir de prétexte pour ne pas aller de l'avant avec un tel projet entre Lévis et Québec;

CONSIDÉRANT que dans une perspective de développement global ce projet doit être considéré comme la première priorité;

CONSIDÉRANT qu'un projet de transport collectif serait plus complet et mieux adapté s'il pouvait faire la boucle des villes de Québec et Lévis via un troisième lien;

CONSIDÉRANT les récentes déclarations du ministre fédéral Monsieur Jean-Yves Duclos et du député fédéral de Louis-Hébert, Monsieur Joël Lightbound à l'effet que le gouvernement du Canada pourrait investir dans un projet de troisième lien entre Québec et Lévis;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Steven Parent
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la Chambre de commerce de Lévis dans ses démarches concernant la mise à jour de l'étude de faisabilité pour le 3^e lien Québec-Lévis avec les instances concernées au projet.

AUTRES SUJETS

Il n'y a pas eu d'autres sujets d'ajouté à l'ordre du jour.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL – LE LUNDI 1er AOÛT

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance ordinaire aura lieu le lundi 1^{er} août, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

Le maire effectue un tour de table avec les membres du conseil.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Neuf (9) personnes ont assisté à la séance d'ajournement. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

16-07-170 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 24, M. Éric Caron propose de lever la séance.

Accepté.